

L'évaluation du brevet de cavalier-randonneur Niveau 4 comporte 7 objectifs d'apprentissage détaillés. La réussite des éléments suivants, de l'examen théorique ainsi que celle de l'évaluation du randonneur attestent que le candidat est en mesure d'obtenir le brevet de cavalier-randonneur niveau 4.

Monter le parcours d'évaluation des habiletés équestres du cavalier

L'examen d'habiletés équestres du brevet de cavalier-randonneur Niveau 4 doit être composé d'un **parcours d'orientation** et de **14 difficultés** disposées de façon à permettre au candidat d'être évalué selon son niveau. Le choix des difficultés, la disposition sur le parcours et l'allure adoptée pour les franchir doivent être choisis de façon à favoriser la démonstration des habiletés acquises par le cavalier. Le parcours ne doit pas être composé de pièges, ni de difficultés supplémentaires.

Afin de permettre aux formateurs de mettre en valeur leurs installations, le parcours d'évaluation des habiletés techniques n'est pas imposé. Le choix des difficultés est imposé et le formateur connaît les spécificités de chaque objectif d'évaluation, ce qui lui permet de les adapter à sa réalité terrain. Les difficultés peuvent être naturelles ou artificielles.

Le parcours d'orientation

Le candidat doit réussir seul un parcours d'orientation carte et boussole, à cheval.

Le formateur développe un parcours de 3 à 5 km composé d'au moins 8 changements de direction. Le candidat part avec les autres candidats et le formateur. Il sera le leader du groupe pour cette distance. Il trouvera son parcours sans assistance. Le parcours peut prendre des formes différentes. L'essentiel est que le cavalier puisse valider ses compétences d'utilisation de la boussole et d'orientation. Il s'agit d'un parcours d'orientation pour débutant. Le cavalier peut faire le parcours au pas ou au trot. **À ce stade, le formateur ne doit pas inclure les vitesses imposées, ni demander au cavalier de copier la carte.** Le formateur doit s'assurer que la personne est apte à faire le parcours **seule** et fournir le matériel de sécurité nécessaire au candidat.

Tableau 1 : Difficultés techniques – Cavalier-randonneur 4

Critères d'évaluation	Choix de difficultés* à utiliser pour l'évaluation
<p>1. Le cavalier garde le contrôle de sa monture lors des déplacements en main</p> <p>Point à évaluer : Le cavalier conserve un espace sécuritaire entre lui et le cheval lors du passage des difficultés, il est à l'aise et efficace.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le tronc en main : hauteur maximale 30 cm, largeur minimale 4 mètres avec guide de chaque côté ; Le couloir en main : largeur 0,65 mètre, longueur 8 mètres ; La passerelle en main : selon les infrastructures disponibles ; Le plan ascendant en main : pente de 20°, longueur de 3 mètres* ; Le plan descendant en main : pente de 20°, longueur de 3 mètres*. <p>*ou selon les infrastructures disponibles</p>
<p>2. Le cavalier arrête son cheval</p> <p>Point à évaluer : Le cavalier arrête son cheval en moins de 3 mètres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'immobilité en selle : un cercle de 2,5 mètres de diamètre tracé au sol. L'évaluation de l'arrêt se fait dans un couloir de 3 m de long. <p>Toutes les difficultés impliquant un arrêt peuvent être utilisées pour ce critère.</p>
<p>3. Le cavalier utilise les aides naturelles efficacement</p> <p>Point à évaluer : Le cavalier réussit le virage au trot enlevé ou au galop en gardant la maîtrise de son cheval et sans toucher les barres/difficultés.</p> <p>*Permet également de noter si le cavalier sait doser sa vitesse/allure selon ses compétences.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les ruelles en U : entrée à 4 mètres de large et sortie à 5 mètres de large ; Les ruelles en Z : 4 mètres de large à l'entrée et 5 mètres à la sortie ; Le slalom : 5 cônes avec un espace de 5 ou 6 mètres entre chaque ; Le trèfle : 20 mètres de distance entre chaque matérialisation du point de rotation. Reculer sur 3 foulées dans un couloir de 1 m de large par 3 m de long. Maniabilité : 1 mètre entre les barres qui sont à 20-40 cm du sol.

Critères d'évaluation	Choix de difficultés* à utiliser pour l'évaluation
<p>4. Le cavalier monte et descend à gauche et à droite de son cheval en conservant son équilibre Point à évaluer : Le cavalier réussit seul la difficulté d'un seul coup</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le montoir : un cercle de 2,5 mètres.
<p>5. Le cavalier peut faire des transitions ascendantes et descendantes pas/ trot/galop Point à évaluer: Le cavalier préserve son équilibre dans la transition et réussit le changement d'allure en moins de 5 mètres</p>	<ul style="list-style-type: none"> La transition ascendante : un couloir ou espace large d'au moins 1,5 m et long de 5 mètres. La transition descendante : un couloir ou un espace délimité d'au moins 1.5 m de large et de 5 mètres de long.
<p>6. Le cavalier préserve une position d'équilibre en selle Point à évaluer : Le cavalier passe les difficultés au trot enlevée et/ou galop sans perdre l'équilibre tout en conservant le contrôle de son cheval.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Doline ; Chapeau de gendarme à franchir au pas ou au trot en suspension; Contre-bas ou contre-haut : moins de 50 cm ; Plan ascendant ou descendant à franchir au pas ou au trot en suspension ; Branches basses. <p>La position du cavalier est évaluée sur des barres au sol ou sur un obstacle de 30 cm.</p>
<p>7. Le cavalier préserve une position équilibrée lors du saut de petit obstacle Point à évaluer : Le cavalier passe les difficultés au trot ou galop en préservant son équilibre et en conservant le contrôle de son cheval.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Tronc d'arbre : hauteur maximale de 60 cm et diamètre maximal de 60 cm. Contre-haut et contre-bas : hauteur maximale de 60 cm. La haie : hauteur maximale de 60 cm.

*Pour toutes spécifications supplémentaires concernant l'évaluation des difficultés, voir le niveau intermédiaire du règlement de TREC de Cheval Québec.

Mode d'emploi

Le tableau 1 sert de banque de données pour l'élaboration du parcours de niveau 4. En premier lieu, le formateur choisit une difficulté correspondant à chaque critère d'évaluation, ce qui lui donnera une banque de 7 difficultés. Selon les installations et le terrain dont il dispose, il choisira ensuite sans restriction 7 difficultés supplémentaires pour arriver à un total de **14 difficultés**, avec un maximum de 2 difficultés par compétence. Les compétences 1 à 4 sont notées sur 5 points. Les compétences 5 à 7 sont notées sur 10 points.

L'évaluation des difficultés est basée sur le règlement de TREC intermédiaire.

La distance entre chaque difficulté doit être d'au minimum de 15 mètres. Le terrain où se déroulera l'évaluation doit avoir été inspecté afin de s'assurer qu'il est exempt de tous éléments pouvant représenter un danger pour le cavalier en évaluation.

Définir le parcours

Le formateur doit remplir la fiche d'élaboration d'un parcours technique afin que les cavaliers puissent recevoir leurs résultats de façon structurée.